



**Le 2 décembre,  
votez pour la  
CGT Educ'action**

#### Sommaire :

- p.1 . Edito
- p.2/3 . Rapport du HCE sur l'orientation
- p.4 . RGPP dans l'Education . Bulletin d'adhésion

#### ■ S'informer

Pour être au fait de l'actualité sociale, vous pouvez consulter les sites de :

- La CGT : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr), notamment la lettre d'information du site
- L'UNSEN : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

# Spécial

## CONSEILLER D'ORIENTATION PSYCHOLOGUE

novembre 2008

### Ce qui nous attend

**D**epuis quelques années se sont accumulées, sur la profession de conseiller d'orientation psychologue, des menaces sans précédent. Le projet du ministre Peyrefitte de 1967 (abandonné pour cause de mai 68 !), visait déjà à la disparition de la profession sous sa forme présente, quitte à passer par un éclatement du corps en plusieurs étapes.

Dernier exemple en date, le rapport du 16.06.08 du Haut Conseil de l'Education envisage de :

- "Confier les missions d'accueil et d'information aux régions", ce qui avait été largement refusé par la profession en 2003,
- "Placer les COP sous l'autorité des chefs d'établissement", ce qui ferait disparaître la relative indépendance des CIO, élément important de la confiance des élèves et des familles,
- "Arrêter de recruter les conseillers sur le mode actuel vers l'extinction du corps. Confier les missions de conseil en orientation à des professeurs référents, aux CPE, et aux professeurs documentalistes",
- "Quant aux conseillers d'orientation psychologues actuels, dont le recrutement ne serait pas poursuivi, ils travailleraient également en établissement, le cas échéant après avoir reçu un complément de formation pour s'adapter à la nouvelle définition de l'emploi..."

### Quel déni de nos compétences !!

#### → Ce que nous voulons...

- **Que soit maintenue** dans l'Education nationale une mission de conseil en orientation, exercée par des personnels formés, indépendants des chefs d'établissement, des branches patronales et des décideurs régionaux.
- **Que soit reconnue** la dimension psychologique du conseil en orientation et donc le maintien du recrutement au niveau licence de psychologie suivi de 2 ans de formation professionnelle pluridisciplinaire en tant qu'élèves fonctionnaires, aboutissant à un Diplôme d'Etat de conseil en orientation équivalent au Master Pro.
- **Qu'un pilotage national reconnaisse** nos missions, les valorise et garantisse à tous les usagers une égalité de traitement.

#### → Nous ne souhaitons devenir...

- Ni des conseillers d'orientation psychologues discourant sur les métiers à la demande des branches professionnelles,
- Ni des informateurs territoriaux sur le marché de l'emploi régional et à court terme,
- Ni des coachs formant des élèves aux dures lois de la concurrence et de l'esprit de compétition,
- Ni des spécialistes du traitement de l'échec scolaire abordé d'un point de vue uniquement psychologique...

### Mais bien rester des psychologues du conseil en orientation scolaire

Christophe Godard  
co-secrétaire général

# Rapport du HCE : quand l'idéologie

*Encore un énième rapport sur l'orientation\*... pour dire la même chose que les autres. Les constats sont, une fois de plus, partagés et les solutions décriées. A quand un rapport rédigé par des personnes indépendantes du pouvoir politique, en dehors de toutes considérations financières. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, d'un choix de société ! Quelle place voulons-nous laisser à nos jeunes ? Tient-on compte de leurs aspirations, de leurs capacités ?*

Pour ce rapport, l'orientation sert à exclure plus qu'à insérer ! Pourtant les constats sont intéressants et d'autres solutions semblaient se dégager. L'accent est mis sur la faiblesse de la référence aux notes, sur le déterminisme social, sur la "sélection par l'échec" faute de places dans les filières demandées, sur la sélection prioritaire en IUT ou en BTS de bacheliers de l'enseignement général au détriment des bacheliers de l'enseignement technologique... **mais non, la solution est toujours la même et les coupables tout désignés : les conseillers d'orientation psychologiques !!!**

## → Pourquoi l'orientation serait-elle responsable de ces échecs ?

Parce qu'elle se contente d'entériner "très largement une répartition hiérarchisée des élèves déterminée dès l'école primaire". Le fait que l'enseignement privilégie les savoirs abstraits et que la réussite ou l'échec des élèves soit jugé en fonction de leurs seuls résultats dans les matières principales serait imputable à l'orientation ?

**Dans un rapport sur l'orientation** vers le lycée professionnel de janvier 2002, l'Inspection générale constatait elle-même que "pour l'enseignant du collège, le parcours scolaire normal se poursuit au lycée général et technologique" ! Les orientations en enseignements professionnels sont forcément perçues comme un échec. Les auteurs de ce rapport affirment également que "l'institution scolaire a encore des progrès à faire pour que

les décisions d'orientation encouragent, lorsqu'elles sont légitimes, les ambitions des élèves des milieux les moins favorisés, les moins diplômés, et aussi les moins informés", mais ceci sans pour autant mettre en avant l'insuffisance du nombre de COP.

Ce rapport montre pourtant bien la perversité du système qui considère que la voie générale est au sommet de la hiérarchie des filières et qu'elle est un idéal d'études.

**Cet état de fait induit des exclusions successives vers des filières moins considérées alors qu'il faudrait que ces décisions se fassent par choix.**

**Le peu de COP disponibles pour les élèves amène à une situation où ce sont les parents les mieux informés, donc issus de classes sociales "favorisés" qui choisissent des filières en meilleure connaissance de cause. Le déterminisme social se trouve ici renforcé.**

Ce sentiment d'orientation par l'échec se trouve également renforcé par le peu de places dans l'enseignement professionnel. L'élève orienté en lycée professionnel peut se voir affecté dans une spécialité qui ne l'intéresse pas ou qui ne correspond pas à ses aptitudes !

L'offre de formation recouvre de fortes disparités territoriales qui se révèlent inévitables puisque les élèves auront des possibilités différentes en fonction de leur lieu d'habitation.

L'enseignement professionnel de niveau CAP-BEP prédomine dans les régions où les classes populaires sont très représentées, alors que l'enseignement général et technologique

prédomine, lui, dans les régions où les milieux favorisés sont les plus représentés.

On le voit, les raisons d'une orientation par l'échec sont nombreuses et pourtant, les derniers rapports sur l'orientation stigmatisent, tous, les personnels en les tenant pour responsables de la situation et en jetant la suspicion sur leurs compétences et leur temps réel de travail.

## → Ce rapport propose quatre priorités pour l'orientation scolaire

■ **Faire prendre en charge les missions d'accueil et d'information par les régions.** Par cette proposition, les rapporteurs préconisent la création de guichets uniques pourtant massivement rejetés par la profession.

**Encore une fois, les aspirations des personnels sont balayées, le mouvement social de 2003 est oublié !**

■ **Redéfinir la fonction de conseil en orientation**, aujourd'hui mal exercée. La multiplication des missions des COP est, ici, abordée mais au lieu de prôner un recrutement massif, les rapporteurs jettent la suspicion sur les heures réellement effectuées par les collègues, avec un mépris à peine dissimulé !

Si la fonction de conseil en orientation est mal exercée, c'est parce qu'on ne peut soi-disant pas contrôler le travail des COP qui doivent sûrement passer leur temps à faire de tout sauf du conseil !! Et pour être sûr qu'ils restent le doigt sur la couture du pantalon, ils dépendraient d'un EPLE et seraient donc placés sous l'autorité du chef d'établissement.

# prend le pas sur le collectif

■ **Donner aux professeurs toute leur place dans l'orientation.** Par cette préconisation, les rapporteurs veulent créer une mission de professeur référent. Les objectifs dévolus à cette mission reflètent bien la conception que les auteurs ont de l'orientation. Ces professeurs "aideraient" les élèves à construire leur projet d'orientation, mais comment le feraient-ils ? En suivant une "formation solide, initiale et continue" qui les sensibiliserait à "la connaissance du marché de l'emploi et de la diversité des métiers".

Un stage en entreprise est d'ailleurs proposé préalablement à la titularisation des enseignants. Surtout pas de "psychologie du conseil" ici, mais un simple catalogue des formations proposées et des métiers "qui recrutent" ! **L'orientation disparaît encore au profit de l'information !**

■ **Renforcer l'éducation à l'orientation pour aider les élèves** à faire des choix. Les auteurs partent des circulaires de 1996 qui définissent notamment "l'éducation à l'orienta-

tion" comme étant un moyen "d'éviter que les discours médiatiques, les représentations qui les accompagnent, les stéréotypes de tous ordres n'influencent trop les jeunes ou leurs familles au moment de la prise de décision". Ils basculent rapidement dans l'amalgame orientation-information en affirmant que cette éducation doit permettre "à l'élève de faire face à la profusion de l'information sur les formations et les professions" en préconisant que les professeurs documentalistes doivent tenir toute leur place pour que les élèves sachent "rechercher et trouver au moment opportun la bonne information".

→ **Plusieurs catégories de personnels seraient donc appelés à remplacer les COP :**

Les professeurs principaux, les professeurs référents, les professeurs documentalistes et les personnels recrutés dans les guichets uniques !

**A n'en pas douter, cela rendra la tâche des élèves et des familles beaucoup plus aisée !**

Soyons sérieux, messieurs, arrêtez de penser aux dogmatismes de votre idéologie politique et pensez un peu aux familles, aux élèves, aux personnels qui font preuve d'une conscience professionnelle remarquable.

**Votre conclusion en dit long :**  
*"la fonction de conseil en orientation, scolaire et professionnelle, devrait être maintenue au sein des établissements, mais elle ne peut plus être l'exclusivité d'un corps spécialisé de fonctionnaires ; ceux qui seront appelés à exercer cette fonction devront avoir des compétences garantissant l'ouverture aux réalités sociales et professionnelles..."*

**Que de mépris !!!**  
*Les jeunes sont l'avenir de notre société, tous les jeunes, et non seulement ceux qui partagent vos convictions !*

*\* Rapport du Haut Conseil de l'Education sur l'orientation scolaire, juin 2008.*

## Rectificatif profession de foi Attention, le " copier / coller " a encore frappé !

Il vous suffira de lire attentivement notre profession de foi relative aux élections professionnelles pour remarquer que des erreurs se sont malencontreusement glissées dans le texte.

**Voici les modifications :**

→ **traitement :**

Il faut supprimer " reconnaissance de la qualification des enseignants ".

→ **carrière et promotion :**

Il faut supprimer " hors classe : accès pour tous à l'indice terminal ".

→ **reclassement :**

Il faut lire " prise en compte pour tous de la totalité des activités professionnelles antérieures " et supprimer " et de l'année de préparation au concours ".

**Et ajouter :**

→ **Avancement** plus rapide dans les premiers échelons et, pour tous, au rythme du grand choix actuel, en intégrant l'indice terminal hors classe dont nous dénonçons le caractère discriminatoire. Des congés formations au plus grand nombre rétribués à 100 % du salaire, aux critères élargis ".

→ **fin de carrière :**

Il faut supprimer " allègement des services à partir de 55 ans ".



Élections paritaires  
le 2 décembre 2008  
VOTEZ CGT

## Entre réformes et RGPP une autre conception de l'école !

La RGPP <sup>(1)</sup> se traduit par un assaut sans précédent contre l'école. L'objectif budgétaire guide officiellement la réforme du système éducatif : productivité accrue des personnels, réorganisation des enseignements...

**Ainsi, les choix économiques l'emportent sur l'ambition éducative. Parallèlement, les réformes en cours portent une autre conception que ce que doit être l'éducation.**

Sont privilégiées les logiques de performance, de concurrence entre établissements, d'élitisme entre élèves, de renoncement et d'exclusion pour les plus faibles, d'instruction plus que d'éducation...

L'État "ignore" les causes sociales de la réussite ou de l'échec, se dédouane de toute responsabilité politique et d'engagement collectif. Il renvoie à l'individu cette responsabilité dans sa "capacité" à tirer partie de son "parcours de formation", de surmonter la sélection, d'assumer son orientation...

Un premier bilan ministériel de la suppression de la carte scolaire montre que très peu d'élèves de condition modeste ont rejoint les établissements les plus convoités, que l'objectif de mixité sociale a été peu pris en compte, que l'exigence de donner satisfaction aux élèves boursiers "ordinaires" a été reléguée au second plan...

### Deux projets d'école s'affrontent !

- L'un prôné par le gouvernement et tous ceux, minoritaires pourtant, qui signent les protocoles Darcos (bac pro 3 ans, semaine des 4 jours, réforme du lycée...).

Ce projet s'inscrit dans la logique ultralibérale du gouvernement. Il conduira à l'exclusion d'une grande partie des élèves en difficulté.

- L'autre défendu par la CGT, partagé par de nombreux acteurs de l'éducation, promeut une école dont l'objectif premier est la réussite de tous, en matière de formation, de qualification et d'émancipation.

A ce titre, la qualité du service public d'éducation passe par le rétablissement des moyens perdus, la création d'emplois répondant aux besoins, la reconnaissance statutaire de la "professionnalité" des personnels et du travail collectif, garantie par une réelle formation initiale et continue.

Pour imposer notre conception de l'éducation et nos exigences d'égalité territoriale, de mixité sociale et de moyens budgétaires nécessaires pour les garantir...

(1) Révision Générale des Politiques Publiques

***la CGT vous appelle à voter pour ses représentants,  
le mardi 2 décembre, lors des élections professionnelles.***



4p COP 11.08

*A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous*

Je souhaite :  me syndiquer  prendre contact

Nom.....Prénom.....

Adresse personnelle .....

Code postal.....Commune.....

Grade ou corps.....Discipline.....

Etablissement.....

Code postal.....Commune.....

Tél.....E-mail.....

UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex  
- Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr)